

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**  
-----

**Métropole de Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 7 février 2024

Liste des délibérations publiée le 15 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**6**

**Tarification des droits  
d'engagement, modalités  
d'inscriptions, d'annulation  
et de remboursement aux  
épreuves du Trail de  
l'Aqueduc**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE  
BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT,  
BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT,  
BARRIER, PONS, FUSARI (pouvoir à Mme GUERINOT  
jusqu'au rapport n° 5), FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS,  
ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-  
JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS,  
LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ (pouvoir à Mme LATHUILLIÈRE à  
partir du rapport n° 13), MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET,  
MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres absents excusés : Mme MOUSSA (pouvoir à  
Mme BAZAILLE), M. JACOLIN (pouvoir à M. CAUCHE).

Monsieur NOVENT, Adjoint au Maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon organise la quatrième édition du Trail de l'Aqueduc qui aura lieu le samedi 12 et le dimanche 13 octobre 2024.

Le Trail se décline en 3 épreuves distinctes :

- Une épreuve de 42km et 1000m D+ : **"L'expédition"**, parcourant la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et la ville de Chaponost. Celle-ci pourra être effectuée individuellement en relais de 2 concurrents.
- Une épreuve de 22km et 600 D+ : **"Un Indien sur l'Aqueduc"**, sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon. Celle-ci pourra être effectuée individuellement en « duo », à savoir 2 concurrents qui effectuent le parcours ensemble de bout en bout.
- Une épreuve de 11km et 270 D+ : **"La ruée vers l'or"**, sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon. Course individuelle uniquement mais qui fera l'objet d'un classement « famille » et « entreprise ».

La manifestation sera également support de quatre autres épreuves non chronométrées :

- Une randonnée – marche nordique, ouverte sur le parcours de 11km.
- Une course « parents / enfants » pour les enfants âgés de 4 à 5 ans accompagnés d'un de leurs parents qui aura lieu sur l'air de départ / arrivée.
- Deux courses enfants, une pour les 6-8 ans et une pour les 9-10 ans, dans l'enceinte du complexe sportif du Plan du Loup.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Considérant que les différentes épreuves de cette manifestation font l'objet de droits d'engagements et de conditions particulières d'inscriptions tel que défini ci-après :

Droits d'engagement :

|                 |                     |                     |                     |                     |                     |
|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Course          | 11km solo           | 22 km solo          | 22km duo            | 42km solo           | 42km relais         |
| Tarif période 1 | 11,00 €             | 22,00 €             | 44,00 €             | 42,00 €             | 42,00 €             |
| Tarif période 2 | 14,00 €             | 26,00 €             | 52,00 €             | 46,00 €             | 46,00 €             |
| Tarif période 3 | 17,00 €             | 30,00 €             | 60,00 €             | 50,00 €             | 50,00 €             |
| Sur place*      | 17,00 €             | 30,00 €             | 60,00 €             | 50,00 €             | 50,00 €             |
| Catégories      | Année 2009 et avant | Année 2005 et avant | Année 2005 et avant | Année 2005 et avant | Année 2005 et avant |

Période 1 : du lundi 15 avril au dimanche 30 juin 2024

Période 2 : du lundi 1<sup>er</sup> juillet au dimanche 15 septembre 2024

Période 3 : du lundi 16 septembre au dimanche 13 octobre 2024

Les inscriptions pourront être clôturées avant le 13 octobre en fonction du taux de remplissage de chaque course, selon la répartition définie dans le tableau ci-dessous.

Des inscriptions pourront être faites sur place pour les courses enfants si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant la période d'inscription en ligne.

|            |                    |                     |                |                                |
|------------|--------------------|---------------------|----------------|--------------------------------|
| Course     | Course enfant 750m | Course enfant 1500m | Randonnée 11km | Course « parents enfants »     |
| Tarif      | Gratuit            | Gratuit             | 11,00 €        | Gratuit                        |
| Catégories | Années 2016 à 2018 | Années 2014 et 2015 | Tout public    | Années 2019 et 2020 + 1 parent |

Les frais d'inscription liés à l'utilisation de la plateforme en ligne sont équivalents à 5 % des droits d'engagement et sont au minimum de 1 € TTC. Ils sont à la charge des concurrents en complément des droits d'engagement. Ils ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif de non-participation ou d'annulation de la course.

Les droits d'engagement comprennent l'inscription, les ravitaillements, un lot de participation et/ou un lot finisseur (*finisher*) pour les courses chronométrées.

Des prestations optionnelles peuvent être proposées lors de l'inscription sur la plateforme en ligne (tee-shirt, repas...). Elles sont au choix des concurrents et n'impactent pas le tarif des droits d'inscriptions. Les prestations choisies sont réservées et payées au moment de l'inscription, pour être retirées ou consommées le jour de la manifestation.

### Nombre d'engagements :

Pour des questions de sécurité et d'organisation, le nombre de concurrents sera limité.

| Course                 | 11km solo | 22km solo et duo | 42km solo et relais | Course enfant 750m | Course enfant 1500m | Randonnée 11km | Course parents enfants |
|------------------------|-----------|------------------|---------------------|--------------------|---------------------|----------------|------------------------|
| Nombre de participants | 600       | 500              | 200                 | 200                | 200                 | 200            | 200                    |

L'organisation se réserve le droit d'inviter un certain nombre de concurrents. Des dossards seront en particulier réservés aux partenaires mais également aux coureurs dont la côte ITRA est supérieure à 650 chez les femmes et 750 chez les hommes ou au concurrent « pionniers d'or » de la dernière édition.

L'inscription implique l'acceptation du règlement. Les engagements incomplets seront considérés comme nuls et seront mis en attente, au profit de dossiers complets (Tout dossier incomplet le jour du Trail sera considéré comme nul).

### Modalités d'inscription :

Les inscriptions se feront via internet sur le site [www.trail-de-laqueduc.fr](http://www.trail-de-laqueduc.fr) avec paiement sécurisé en ligne jusqu'au dimanche 13 octobre 2024 au plus tard 1h avant le départ de chaque course. Il n'est pas prévu d'inscription dans les locaux de l'organisateur (en Mairie) : les inscriptions se feront en ligne uniquement.

Si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant la période d'inscription en ligne, des inscriptions physiques, sur place, pourront être enregistrées le samedi 12 octobre 2024 à partir de 14h, pour les courses enfants uniquement, au Gymnase du Plan du Loup, Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

### Annulation et remboursement :

Une demande d'annulation et de remboursement ne sera possible que si la demande est faite au plus tard 10 jours avant la manifestation (mercredi 2 octobre 2024) et sur présentation d'un justificatif (médical contre indiquant la participation en particulier). Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé et ne sera autorisé.

Il en est de même pour les demandes de changement de course. Elles ne pourront par ailleurs être accordées que si le nombre de place restantes dans la course souhaitée le permet. En cas de changement de format de course, aucun remboursement ne sera effectué.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve, quelles que soient les raisons du désistement, ne pourront prétendre à aucune demande de remboursement des droits d'engagement, ni à aucun report d'inscription.

En cas d'annulation des épreuves par l'organisateur, pour cause sanitaire ou sécuritaire (à la suite d'un arrêté préfectoral), les droits d'engagements (hors frais d'inscription de la plateforme en ligne de 5 % ou 1 € minimum) seront intégralement remboursés. Une annulation en cas de force majeure (phénomène météorologique exceptionnel ou autre) ne pourra en revanche faire l'objet d'aucun remboursement.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la tarification des droits d'engagement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,
- APPROUVER les modalités d'inscription aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,
- APPROUVER les modalités d'annulation et de remboursement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la tarification des droits d'engagement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,

- APPROUVE les modalités d'inscription aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,

- APPROUVE les modalités d'annulation et de remboursement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI